

DISPOSITIF DE FORMATION À LA PRÉVENTION DES RISQUES DE TROUBLES MUSCULOQUELETTIQUES (TMS)



Pour accompagner tous les acteurs de l'établissement dans le développement de compétences en prévention des risques de TMS :

- **Dirigeant**
- **Personne Ressource TMS ou Chargé de Prévention TMS**
- **Salarié**

Une action de prévention à part entière :
Pour déployer le projet de prévention des TMS en favorisant
l'autonomie et la pérennisation des démarches mises en place.

Formation dirigeant

« Initier, piloter et manager son projet de prévention TMS »

Prérequis :

- Engagement dans un projet de prévention
- Inscription au programme **TMS Pros** si demandé par la Carsat

Public : Chef d'entreprise ou son délégataire

Animation : Carsat Nord-Est

Durée : 1 jour (7 heures)

Coût Pédagogique : Aucun

Objectifs :

- Choisir la personne ressource
- Produire une lettre d'engagement

Programme :

- Fondamentaux de la prévention des risques professionnels
- Étapes de la démarche de la prévention des TMS
- Attendus du programme **TMS Pros** pour les établissements concernés

Compétences visées : Piloter le projet de prévention des TMS

POUR VOUS INSCRIRE OU POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE :

formation.prevention@carsat-nordest.fr

tél. 03 83 34 49 03 - www.carsat-nordest.fr

Formation personne ressource TMS

« Devenir personne ressource du projet de prévention des TMS »

Prérequis :

- Lettre d'engagement élaborée par le dirigeant
- Connaissances sur les bases en prévention (formation Carsat, autoformation en ligne, expérience ou niveau de formation suffisants)

Public : Toute personne (manager, fonctionnel, sécurité...) appelée dans son établissement à exercer la fonction de personne ressource du projet de prévention des TMS

Animation : Organismes de formation habilités par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS

Durée : 6 jours (42 heures) : 5 jours en face à face pédagogique répartis en 3 modules de 2j + 2j + 1j et 2 demi-journées d'accompagnement sur site par le formateur

Coût Pédagogique : voir organismes de formation

Compétences visées :

- Animer un projet de prévention
- Conduire la démarche de prévention des TMS dans l'établissement

Programme : 3 modules et 2 intersessions*

- Module 1 (2 jours) : TMS et conduite de projet
- Module 2 (2 jours) : Démarche de prévention
- Module 3 (1 jour) : Retour d'expériences et pistes de développement

**POUR VOUS INSCRIRE OU POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE :
Consultez la liste des organismes habilités au dos de la brochure ou sur le site
internet de l'INRS**

* Entre chaque module, mise en application avec accompagnement du formateur, suivi d'un retour d'expérience des travaux intersessions.

Module 3 : en présence de la Carsat Nord-Est et participation souhaitée du dirigeant

Formation chargé de prévention TMS

« Devenir chargé de prévention des TMS »

uniquement pour les établissements < 150 salariés

Prérequis :

- Lettre d'engagement élaborée par le dirigeant
- Connaissances sur les bases en prévention (formation Carsat, autoformation en ligne, expérience ou niveau de formation suffisants)

Public : Toute personne (manager, fonctionnel, sécurité...) appelée dans son établissement à exercer la fonction de personne ressource du projet de prévention des TMS

Animation : Organismes de formation habilités par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS

Durée : 4 jours (28 heures) : 3 jours en face à face pédagogique répartis en 2 modules de 2j + 1j et 2 demi-journées d'accompagnement sur site par le formateur

Coût Pédagogique : voir organismes de formation

Compétences visées :

- Se situer dans une action de prévention des TMS construite et pilotée par la direction de son établissement
- Mettre en œuvre la démarche de prévention des TMS

Programme : 2 modules et 1 intersession*

- Module 1 (2 jours) : TMS et prévention
- Module 2 (1 jour) : Retour d'expériences et pistes de développement

POUR VOUS INSCRIRE OU POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE : Consultez la liste des organismes habilités au dos de la brochure ou sur le site internet de l'INRS

* Intersession (2 ½ journées) : accompagnement par le formateur pour la construction du projet de prévention, l'élaboration de la note de cadrage et la mise en œuvre des étapes

Module 2 : en présence de la Carsat Nord-Est et participation souhaitée du dirigeant

Formation salarié

« Devenir acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique » (PRAP)

Public : Tous les salariés de l'entreprise

Animation : Organismes de formation habilités par l'Assurance maladie - Risques Professionnels et l'INRS ou un formateur / animateur PRAP de l'entreprise

Durée :

- IBC (Industrie, BTP, Commerce et activités de bureau) : 14 heures,
 - 2S (Sanitaire et médico-Social) : 21 heures,
- réparties si possible sur trois semaines, en tenant compte des contraintes de l'établissement

Coût Pédagogique : voir organismes de formation

Compétences visées :

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise
- Observer et analyser sa situation de travail
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise et à sa prévention

Programme :

- Situations à risques et prévention
- Anatomie et pathologies
- Principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort

**POUR VOUS INSCRIRE OU POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE :
Consultez la liste des organismes habilités sur le site internet de l'INRS**



Contacts et coordonnées des organismes de formation habilités :

Personne Ressource TMS et Chargé de prévention TMS

SECILOG (10-51-54-55)

www.secilog.fr

Pierre BOURGEAIS

secilog@wanadoo.fr

Tél. : 03 26 40 14 14

INTERACTIONS ET ENTREPRISE (51)

www.interactionsetentreprise.com

Céline GERARDOT

celine.gerardot@iereims.com

Tél. : 06 25 93 86 74

ACTIONS INDUSTRIE (54)

www.actions-industrie.com

Florent MUNIER

fmunier@actions-industrie.com

Tél. : 06 87 76 25 01

Pour plus de renseignements :

formation.prevention@carsat-nordest.fr

Pour en savoir plus : www.ameli.fr/entreprise
ou www.inrs.fr